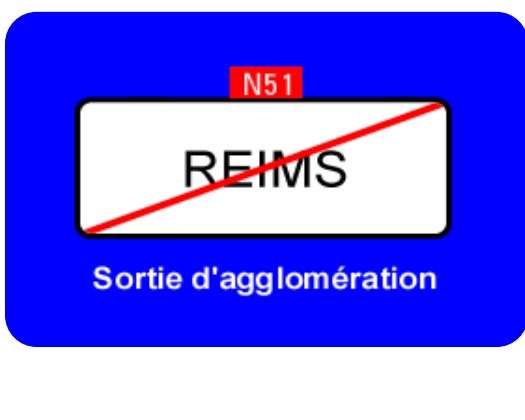




## CONDUITE EN RASE CAMPAGNE



Le panneau de fin d'agglomération amène les conducteurs dans un environnement routier appelé : **RASE CAMPAGNE**. La vitesse y est réglementée à **90 Km/h** par temps sec et **80 Km/h** par temps de pluie.  
(Vitesse limitée à 80 km/h également pour les jeunes conducteurs en période de permis probatoire)

**Le stationnement s'effectue :**

- Dans des aires de stationnement
- Sur l'accotement, à droite de préférence ou à gauche exceptionnellement lorsque l'accotement droit n'est pas praticable.



**Dans tous les cas, le véhicule stationné doit être positionné sur l'ACCOTEMENT c'est-à-dire en dehors de la chaussée.**

Le véhicule stationné ne doit pas :

- Masquer un panneau de signalisation
- Être trop près des virages
- Être trop près des intersections.

### L'ENVIRONNEMENT

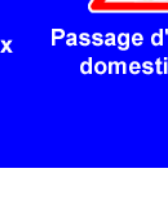
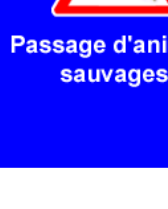
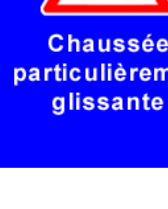
Différents types de routes assurent les liaisons entre les grandes agglomérations ou les villages. Des cartouches de couleurs différentes apposées sur les panneaux de direction permettent facilement de les identifier sur une carte routière par exemple.



ROUTE NATIONALE	ROUTE DEPARTEMENTALE	ROUTE COMMUNALE
Direction vers une ville importante avec indication kilométrique	Direction vers des petites agglomérations	Direction vers un des lieux-dits des fermes ou des hameaux

Le relief y est très varié. On y trouve de nombreuses lignes droites, virages, passages à niveau, ponts et tunnels. Ces panneaux sont positionnés en rase campagne à une distance de **150 mètres**. Cette distance permet au conducteur d'avoir le temps d'adapter la vitesse du véhicule au trafic de la circulation et au manque de visibilité.

**EXEMPLES**



### SIGNALEMENT DES INTERSECTIONS

Ces panneaux sont implantés avant les intersections pour prévenir les usagers de la route sur l'ordre de priorité de passage des véhicules. Ces panneaux sont positionnés en rase campagne à une distance de **150 mètres**. Cette distance permet au conducteur d'avoir le temps d'adapter la vitesse du véhicule au trafic de la circulation et au manque de visibilité.

**Attention.** Même si le conducteur est prioritaire, il est tenu de surveiller les abords de l'intersection et d'observer le bon comportement des autres usagers.

**LES DIFFERENTS PANNEAUX D'APPROCHE D'INTERSECTION**



### LES VOIES RAPIDES (Routes à accès réglementés)

Ce sont des routes à grande circulation à caractère prioritaire. Elles comportent deux voies de circulation. La chaussée est séparée par un terre plein centrale (un **muret** ou une **glissière** de sécurité me protège des véhicules circulant en sens inverse)

- La vitesse est limitée à **110 km/h** maximum et 100 km/h par temps de pluie.
- La vitesse pour les jeunes conducteurs est de 100 km/h par temps sec ou par temps de pluie.

Elles comportent des bandes d'arrêt d'urgence à utiliser en cas de panne ou de crevaison.

**Attention :** Il existe également des voies rapides dont la chaussée ne comporte pas de séparation (pas de muret ni de glissière de sécurité mais une simple **ligne continue**)

Dans ce cas la vitesse maximum est de **90 km/h** par temps sec et 80 km/h par temps de pluie.

Les voies rapides se terminent bien souvent par des carrefours à sens giratoire (rond-point) ou par des feux tricolores. Il faut donc les différencier du réseau autoroutier.



**Accès interdit aux :**

- Piétons
- Cyclistes
- Cyclomoteurs
- Tricycles et Quadricycles à moteur
- Véhicules à traction animale
- Transports exceptionnels
- Véhicules agricoles
- Véhicules ne pouvant rouler à plus de 40 Km/h



### CONDUITE DE NUIT

En rase campagne sur les routes **non éclairées**, vous devez **OBLIGATOIREMENT** circuler en **FEUX DE ROUTE**

Si vous croisez un véhicule ou si vous abordez une **route éclairée**, vous devez circuler en **FEUX DE CROISEMENT**.

